

## L'investissement de l'espace public : Exemple de la femme policière à Constantine

### Résumé

Il s'agit pour nous de parler de l'espace, de l'appropriation de l'espace par les hommes, par les femmes, donc de la division spatiale et sexuelle, de la prise de conscience des femmes, des enjeux et des stratagèmes mis en place par les uns ou les autres pour maintenir ou briser les frontières physiques ou mentales.

Nous avons mené notre travail de recherche à travers une étude empirique de l'investissement de l'espace public par la femme policière et nous avons essayé de mettre en exergue le changement des relations entre la femme policière avec ces collègues hommes et avec les membres de la société et par conséquent le changement de l'image de la femme en général et de la policière en particulier.

**Yasmina FERCHICHI-GHEDABNA**

Faculté des Sciences Humaines  
et Sociales

Université Mentouri

Constantine (Algérie)

### ملخص

يتناول موضوعنا الفضاء وامتلاك الفضاء من طرف الرجال والنساء وبالتالي التقسيم الفضائي والجنسي وأيضا توعية النساء، والرهنات والاستراتيجيات المستعملة من طرف كل واحد للحفاظ أو تحطيم الحدود الفيزيقية أو العقلية. وكان بحثنا هذا على أساس الدراسة الامبريقية لاحتلال المرأة الشرطية للفضاء العام. وحاولنا إبراز التغيير الواقع في العلاقات بين الشرطية وزملائها الرجال وأيضا بين الشرطية وأفراد المجتمع، وبالتالي تغيير صورة المرأة بصفة عامة والشرطية بصفة خاصة.

### Introduction

Pendant longtemps, le sujet de la femme a été tabou, soyez « préservés » (hachakoum) disait-on dans certaines régions. Elle était l'absente, « elle » (hiya) dont on n'osait pas évoquer le nom et qu'il était inconvenant (aib) d'identifier. En fait si, on l'identifiait à la maison (eddar). L'homme ne dit-il pas à un ami lorsqu'il le rencontre et qu'il lui demande des nouvelles de sa femme « la maison, ça va ? (wach eddar labes ? » et lui de répondre « elle est malade (rahi mridha) ». Evidemment, ce n'est pas de la maison dont il s'agit mais bien de la femme. Celle-ci est chosifiée et l'honneur est sauf.

Le thème de la femme est cependant, de nos jours le centre d'intérêt de beaucoup de chercheurs, toutes disciplines confondues, mais aussi celui des politiciens, des hommes de loi, des hommes de la religion, des hommes tout court mais aussi et surtout des femmes. Ces dernières ont acquis, face à la vie, une

expérience d'une richesse extrême qu'il conviendrait d'explorer et d'exploiter, pour une harmonie de la femme, de l'homme, de la société.

Aujourd'hui, il est vrai, la femme souffre du code de la famille adopté à l'unanimité par l'assemblée populaire sous le règne du parti unique, le FLN. Il est vrai aussi que beaucoup de préjugés misogynes hérités de la période pré-islamique sont confondus avec l'islam et font que la femme algérienne soit discriminée, brimée, enfermée, mariée de force, violentée, violée, battue, répudiée, divorcée, privée de paroles et de droits fondamentaux.

Mais, il est vrai aussi que, grâce surtout à la lutte incessante des femmes et au quotidien, mais aussi grâce à ceux qui s'attachent à la dignité humaine sans distinction de race, de couleur ou de sexe, la condition de la femme a ou doit changer pour ne pas vivre en marge des mutations mondiales.

Partant de cette réalité, nous avons voulu parler non de la femme opprimée à l'intérieur des maisons dont parlait l'écrivaine Assia Djebbar, mais plutôt, parler du dépassement de l'oppression spatiale à l'heure où il est difficile d'enfermer les femmes.

Il s'agit pour nous de parler de l'espace, de l'appropriation de l'espace par les hommes, par les femmes, donc de la division spatiale et sexuelle, de la prise de conscience des femmes des enjeux et des stratagèmes mis en place par les uns ou les autres pour maintenir ou briser les frontières physiques ou mentales.

Pour nous pencher sur ce problème nous nous sommes intéressés à la femme policière et ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la femme policière est une femme qui investit l'espace public. Ensuite, ce n'est pas n'importe quel secteur que cette femme a investi. Celui-ci représente l'Etat, la force et le pouvoir. Il a été investi par les femmes seulement ces dernières années, puisque c'est en 1973 que la direction générale de la sécurité nationale DGSN a décidé leur insertion.

Il se pose à nous différentes questions et auxquelles, nous essayerons d'y répondre lors de notre travail :

- Les femmes policières ont – elles leurs places dans la police ?
- Est-ce que la femme policière a le même statut que l'homme policier et les mêmes rôles ?
- Comment est elle perçue par la société ?
- Est-ce que son travail de femme policière influe sur sa relation à la société ?

## **I - Problématique**

Il n'y a pas très longtemps, les hommes étaient d'un domaine extérieur, public, de la lumière, et les femmes étaient d'un autre intérieur, privé, de l'ombre et du caché. (1) Avec la scolarisation de plus en plus poussée des filles, avec l'augmentation de la population active féminine, avec la spécialisation dans les domaines réservés originellement aux hommes (ingénieurs en électronique, facteurs, gendarmes, ...), avec la conscientisation des femmes et du rôle qu'elles ont à jouer dans la société, qu'il soit politique, économique, social, psychologique, ou culturel, les femmes investissent de

plus en plus l'espace public et par excellence la rue, mais aussi le marché, le souk, les lieux de loisirs...Et la police.

Les femmes ont donc franchi la ligne de démarcation qu'on désigne par seuil ou bab eddar, qui est en fait la démarcation de deux frontières représentées par l'espace de l'intérieur dit « féminin », l'espace de l'extérieur dit « masculin ».

Le seuil de la maison est la limite qui marque la frontière entre le dedans et de dehors, entre le privé et le public.

Le passage du dedans au dehors est une transgression s'il n'est pas fait sous certaines conditions. (2)

En fait la femme ne sort que trois fois dans sa vie : le jour de sa naissance (la naissance comme « facteur d'apparition publique »), le jour de son mariage, pour aller de la maison de son père à la maison de son mari à laquelle elle est assimilée et le jour de son enterrement. D'ailleurs ne dit on pas « du berceau à la tombe » (mina el mahdi ila elahd). La femme qui défie la règle est appelée « fille de la rue » (bent elakhla) c'est-à-dire une fille de mauvaise vie. (3)

L'Algérie, dans sa marche vers le développement, a accordé une grande importance à l'instruction de la femme, à l'accès au travail et à l'entrepreneuriat, etc....

Donc, apparemment l'investissement de l'espace public a permis d'estomper les limites dedans/ dehors, privé/ public, ombre/ lumière. Mais, en fait on se demande jusqu'à quel point la présence de la femme dans l'espace public est tolérée surtout si elle est policière. Il est donc question d'arriver aux motivations qui ont poussé la femme algérienne à choisir le métier de policière. D'autant que les valeurs qui concernent la femme est qui prévalent dans la société algérienne sont la discrétion, la pudeur, l'effacement. (4) La femme qui ne respecte pas ces valeurs est comparée dans la symbolique collective à un gendarme (« on dirait un gendarme » goul aliha gedarmi) ou agent de l'ordre, représentant de la loi, de la force, du pouvoir ou à un soldat aux sabots ( goul aliha askri b sabot) ou aussi à « un cheval aux sabots » ( goul aliha ahsan b sabot) en référence à la force du « soldat » ou du « cheval », et au bruit ( visibilité) qu'il fait avec ses sabots.

C'est dire combien cette image négative de la femme est ancrée dans les pensées et il serait intéressant de voir si la femme policière est arrivée à se faire respecter en tant que femme remplissant une fonction de force de l'ordre sans pour autant être considérée comme une femme à qui on n'est pas tenu par le respect.

L'Hypothèse de base qui s'en dégage est donc : l'investissement de l'espace public par la femme policière est un fait social du point de vue de sa visibilité mais reste caractérisé par des persistances.

D'où la question de la continuité dans la discontinuité et de l'intervention du public dans le privé et le privé dans le public.

### **Hypothèse de base**

L'investissement de l'espace public par la femme policière a des répercussions sur sa condition de femme.

### **1ère hypothèse de travail**

L'investissement de l'espace public par la femme policière contribue à changer l'image de la femme.

### **2ème hypothèse de travail**

Des stratégies sont mis en place pour entraver cet investissement.

Cette étude de l'investissement de l'espace public par la femme policière revêt une grande importance à mes yeux car elle m'interpelle en tant que femme et en tant que citoyenne mais aussi en tant que chercheuse.

Ce travail présente un double intérêt : il traite de la femme policière, de ses rôles en rapport avec l'espace. Du coup, on se rend compte que l'étude de l'espace est essentielle pour comprendre les rapports entre hommes et femmes et notamment les relations de domination. Cette étude nous rend conscients d'une inégalité des deux sexes dans l'appropriation de l'espace et en même temps, elle est révélatrice d'une conscience féminine nouvelle. Ce qui nous permet de nous interroger sur la rupture provoquée par l'investissement de l'espace public au niveau des rapports inégalitaires des hommes et des femmes. « Aujourd'hui, la femme policière de notre pays est devenue un symbole voire un exemple pour les pays arabes et africains. Elle séduit les algériens par sa qualité exceptionnelle, notamment dans l'instauration de la sécurité dans les milieux urbains. Des centaines de femmes algériennes s'investissent, aujourd'hui sur le terrain aux cotés des hommes. Elles sont de plus en plus sollicitées par leurs collègues dans certaines opérations qui nécessitent leur présence, les infiltrations de réseaux féminins par exemple ». (5) Cependant, « évoquant le sujet d'une éventuelle parité entre les éléments masculin et féminin de la police, le DGSN a confié que la parité ne sera pas réalisée (...) il y a des tâches difficiles qui sont du domaine des hommes. » (6)

Alors, nous avons ressenti le besoin d'évaluer la situation des femmes policières et de voir les entraves à leur intégration définitive pour une meilleure contribution au développement du pays d'autant que la femme algérienne est un élément et pas des moindres de la société algérienne puisque elle compte environ la moitié de la population et que la femme policière compte plus de 8 % du personnel policier et l'objectif à atteindre d'ici 2014-2015 est de 30%. (7)

Mais avant de parler de la femme policière nous allons essayer de définir ce qu'est l'investissement de l'espace public.

## **II – l'investissement de l'espace public**

### **1- l'investissement**

Investir (8) se définit par une occupation ou un envahissement d'un espace qui ne nous est pas propre ou destiné.

L'investissement, selon l'explication économique serait l'acte par lequel est constitué un équipement ou un capital fixe qui implique le renoncement à une consommation possible d'où la recherche d'un équilibre entre l'épargne à investir et la dépense.

En sociologie, par extension, le terme est utilisé sur les plans affectifs intellectuels, pour indiquer en général de la part de ceux qui ont « investi », une forte attente d'être récompensés ou payés de retour.

Quand à Sellak, il exprime cela comme « la percée de la femme dans l'espace public » (9) qu'il apparente à « un changement social collectif, un véritable phénomène de société »(10) à travers la scolarisation des filles et dans une première phase historique. « Ce n'est que bien plus tard, à partir des années quatre vingt que la génération de filles scolarisées au lendemain de l'indépendance, investissait l'espace public, effectuait une percée notable sur le marché du travail ...elles se mirent peu à peu, et souvent sans tapage, à occuper l'aire sociale »(11). Puis il conclut « il s'agit, sans contexte, d'une réelle avancée effectuée par elles, vers la transformation des rapports hommes/femmes. »(12)

M.Rollinde pense, quand à elle, que « l'expression d'une revendication qu'elle concerne les femmes ou tout autre domaine, suppose une ouverture de l'espace public...C'est donc aux intellectuels, à la société elle-même de s'emparer de ces espaces, de les créer malgré ou contre le pouvoir »(13), c'est aux femmes de faire entendre leurs voix »(14). Elle finit par dire que « la présence des femmes des pays du Maghreb dans l'espace public est de plus en plus visible » et qu' « en sortant dans l'espace public, ces femmes mettent en cause des rapports de domination, centrés sur la famille comme garante des traditions de la perpétuation du système. Changer la place des femmes dans la société cela signifie modifier le regard sur la société, sur les autres et sur soi même. Cela signifie modifier le rapport de forces des hommes qui détiennent le pouvoir sur les femmes et ne sont pas prêts à l'abandonner. (15) »

« Passage d'un espace temps ancien à un autre plus contemporain » est la courroie d'entraînement pour les femmes dans la mutation de la société selon Souad Khodja(16) qui affirme que les femmes qui portent « la voix des femmes dans la sphère publique cassent la loi du silence. »

Pour F. Mernissi (17), « d'après l'idéologie sexuelle dominante, telle qu'elle est institutionnalisée dans les lois de la famille, la femme est un être unidimensionnel, sa contribution à la société ne peut être que de nature génitale et sexuelle. Il est donc normal que l'accès des femmes au marché du travail et donc à la rue soit perçu comme une invasion progressive d'ordre sexuel, une irruption du génital dans l'espace social. »

« Plus qu'une occupation insidieuse de presque tous les espaces autrefois réservés aux hommes, c'est une revendication pour une participation aux projets de la société, qu'il s'agit » affirme A.Benzakour-Chami(18).

Il s'en dégage pour nous, du fait que les femmes sortent de l'espace domestique pour entrer dans l'espace public, est de l'ordre de la transgression. Car, il remet en question un ordre établi où il est demandé à la femme de « tenir la maison » (ahkmi eddar) et d'avoir le rôle de gardienne des valeurs « et d'éduquer ses enfants » (wa rabi ouladek). Ne lui apprend-on pas à obéir à son mari et à perpétuer le règne de l'homme ?

L'investissement de l'espace public par les femmes est donc une menace pour la continuité du schéma dominant –dominé et pose donc le problème des rapports sociaux entre la femme et l'homme.

Il est aussi prise de conscience puisque la femme ose exprimer ce qu'elle ressent au fond d'elle-même et se permet de le réaliser.

Ce qui soulève en contre partie des résistances, ce qui explique que la femme soit utilisée « tour à tour comme alibi ou enjeu, selon la conjoncture(19) par la société et l'Etat. Nous citons par exemple les résultats du vote faussé par l'utilisation des voix de femmes par leurs maris lors du vote de 1988, ou encore la relance du sport pour s'assurer aussi la victoire lors des élections, ou encore particulièrement en ce qui concerne notre sujet, le renforcement du recrutement des femmes policières.

## **2- L'espace**

En latin, *spacium* signifie étendue d'eau indéfinie qui entoure les objets. Il faut donc peut-être un intervalle ou une distance. Il est un milieu à trois dimensions où se situent les choses (20).

Selon M Grawitz (21), c'est un produit social mais aussi politique et idéologique et se définit comme « toute projection spatiale : espace culturel économique industriel, pathogène ».

Pour M. Madani (22), « l'espace est intrinsèquement et immédiatement socio-culturel », alors que pour Y. Grafimeyer (23), « il est le reflet directement lisible de la structure sociale dont il est le support (...) il fait partie intégrante de cette vie sociale dont il est le produit (...) l'espace est aussi un enjeu de la vie urbaine :enjeu de compétition entre les différents agents(ménages, entreprises...) pour la possession du sol, enjeu d'appropriation symbolique, de contrôle de voisinage et de l'aspect aux espaces publics, enjeu aussi de dominations politiques fondées sur des compétences territoriales ».

L'espace serait donc une projection spatiale, socioculturelle et objet d'enjeux.

## **3-Féminin/masculin, privé/public**

« Féminin/masculin, privé/public : catégories « socio-logiques » profondément incorporés à notre vision du monde, ces deux couples complémentaires, étroitement imbriqués, en appellent d'autres : politique/domestique, social/intime, professionnel/familial, production/reproduction, etc., dans des jeux de renvoi et de reflet, qui semblent, mus par une grammaire transformationnelle, décliner sur divers plans...l'opposition élémentaire du dehors et du dedans. La famille où s'incarne de façon privilégiée et où se joue sans doute décisivement le sort du couple masculin/féminin, est aussi l'un des pôles et des enjeux importants de la dichotomie public/privé. Dichotomie dont on a pu dire qu'elle était la question centrale du féminisme » (24).

En fait, si « les catégories du privé et du public, du masculin et du féminin peuvent être qualifiées de « socio-logiques », c'est rappelle F. Schulteis(25) « quelles ont été institutionnalisées dans la réalité sociale sous la forme de catégories politiques,

juridiques et administratives ». C'est ce qui est représenté en droit par la distinction entre droit privé et droit civil et entre droit public et droit social. Or rappelle Schulteis, « si l'Etat intervient dans l'économie des rapports familiaux par le biais du droit civil et social, cela peut induire la consolidation ou l'ébranlement de la domination masculine et de la division sexuelle du travail ».

Quand à J-C Kauffmann (26) « le public et le privé constituent un couple infernal », car « le cœur du privé, le fonctionnement conjugal », représente une « formidable machine à produire des constructions identitaires » qui, « accentuant la polarité masculin – féminin, reconstituent quotidiennement et secrètement l'inégalité entre les sexes et l'exportent dans la sphère publique, économique ou politique » ce qui permet de conclure que la séparation établie entre le public et le privé n'est qu'une « mystification idéologique libérale – patriarcale qu'il convient de dévoiler et d'abolir » (27).

Il faut cependant rappeler que la sphère privé ne constitue pas toujours un lien d'aliénation car les fondements du patriarcat sont minés par de meilleures conditions de vie et la poussée de l'individualisme.

#### **4-L'espace public**

« L'espace public est par essence un espace d'appropriation individuelle et collective, révélateur du fait social : espace de circulation, de croisements et de rencontres, espace de visibilité mutuelle, il rend visible à la vie urbaine. L'espace public est l'ossature de l'organisation urbaine : à la diversité sociale, s'ajoute la complexité issue du développement et des mutations économiques et technologiques » (28).

« L'espace public représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement ouverts et anonymes, qui sont à l'usage de tous. Simultanément, c'est un champ de libertés beaucoup plus large que la liberté de circulation, liberté de manifestation de parole et d'expression (...) l'espace public devient espace politique quant il est sphère de décision, espace où il ne s'agit plus de discuter mais de décider et d'agir. Il doit permettre de développer des références communes permettant de se comprendre, d'échanger, de construire le vivre ensemble. L'espace privé est celui d'un groupe social fermé. Actuellement les empiètements concernent de nombreux secteurs de la vie sociale. Les frontières entre espace public et espace privé sont bousculées, recomposées par de nouveaux défis, les mouvements migratoires, la diversité culturelle, les rapports sociaux, de sexes, les inégalités et la participation démocratique » (29).

Il faut dire que « fondamentalement et depuis la polis grecque, l'espace public a été celui d'un sexe ». (30) Selon Habermas, l'espace public est plus que le contraire et le complément de l'espace privé, il est bâti sur l'exclusion des femmes. Une exclusion (...) d'ordre économique. Celle des femmes, elle s'est faite en plus « Selon un critère sexuel »(31). Mais « dans l'évolution des rapports des sexes à la ville » le travail « a pour conséquences particulière d'avoir rendu les femmes visibles (...). A celles qui avaient la proximité résidentielle pour espace d'identification, il a apporté une raison légitime d'en sortir et d'aller aussi loin que nécessaire chercher un revenu qui,

aujourd'hui en période de chômage, est si souvent capital dans la vie matérielle du ménage (...). Mais présence ne signifie pas visibilité. Il peut y avoir présence effective sans qu'il y ait reconnaissance (...) ce qu'elles faisaient dans l'extérieur public n'avait qu'une utilité reconnue : servir la famille. (Ce qui sera confirmé par notre enquête par la suite) (...) Les femmes, tant qu'elles n'ont pas bénéficié d'une reconnaissance, n'ont pu que s'immiscer dans l'extérieur public, s'y soumettre, s'y adapter à titre individuel. Dès qu'elles avaient quitté les lieux, les traces qu'elles y imprimaient étaient effacées, recouvertes par d'autres ». (32)

Il faut dire que l'entrée massive des femmes dans le monde du travail et leur progressive indépendance économique et leurs revendications d'une égalité de condition a contribué à rendre moins résistant le modèle qui assigne les femmes à l'espace domestique du foyer. Cependant, la séparation de l'espace privé /public, féminin / Masculin qui résulte d'une différenciation des rôles sociaux entre hommes et femmes n'a pas totalement disparu et c'est ce que nous allons pouvoir montrer au cours de notre étude.

### **III La femme policière en Algérie**

#### **1- Son apparition**

L'arrivée des femmes dans une profession reconnue comme étant traditionnellement masculine fut décidé en 1973 en Algérie par la direction de la sécurité nationale après qu'ils aient estimé que l'intégration de l'élément féminin est d'un grand intérêt. On assista alors à la sortie de la première promotion d'inspectrices de la sûreté qui fut formée pendant deux ans à l'école supérieure de la police à Alger. On se félicita de cette première expérience et on essaya dès lors d'approfondir la question.

On fit participer la femme de plus en plus du fait qu'elle prouva qu'elles détenait un grand potentiel qui lui assurera un succès peut être même plus grand que celui de l'homme dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance, dans les problèmes de la délinquance et dans tout ce qui a rapport au social.(33)

En 2005, sortit la première promotion de l'inspection de la police de l'école Ain Benian qui comptât 149 étudiantes auxquelles, on assurait une formation militaire, technique et scientifique.

En 2007, sortit la troisième promotion d'inspectrice composée de 100 éléments. (34)

En 2009, elles sont près de 3000 policières dans les renseignements généraux, soit une moyenne de 28% des effectifs féminins dans ce corps.

Il y a quelques années, des hommes policiers s'occupaient des enquêtes concernant les affaires d'enlèvements de mineurs, aujourd'hui ce sont des femmes qui prennent en charge ce genre d'affaires.... Elles occupent des postes très importants et opérationnels, commandants, officiers, sous-officiers et civils assimilés, et tiennent désormais une place de choix, voire incontestable dans l'institution. (35)

Le chiffre avancé des femmes policières dans les rangs de la police en 2010 est de 1400 dont 1000 inspectrices de police, 634 officiers lieutenants de police, 29 commissaires, 22 commissaires principales et 05 commissaires divisionnaires. (36)

Ce qui fera dire à Lamia Brahim (37) « Le temps a révélé que notre société n'est pas aussi sexiste que beaucoup ne le pensent... La policière persiste et avance d'un pas ferme vers un rôle encore plus déterminant dans le dispositif policier ».

Avec près de 08% du corps de la police, les femmes policières font que l'Algérie soit en tête des pays du monde arabe en matière de recrutement des femmes dans les structures sécuritaires, notamment policières. « Dès centaines de femmes Algériennes s'investissent aujourd'hui sur le terrain au côté des hommes. Elles sont de plus en plus sollicitées par leurs collègues dans certaines opérations qui nécessitent leur présence, les infiltrations de réseaux féminins par exemple. (38)

Tous ces chiffres sont importants mais nous permettent – ils de dire que les femmes ont leur place dans la police ?

## **2- L'image générale de la femme et les stéréotypes concordants**

Les qualités dites féminines sont-elles une entrave au bon fonctionnement de la police ? Crites (39) pose la question suivante sur les femmes « sont – elles trop émotionnellement instables ?, manquent – elles de confiance en elles mêmes ?, surtout dans des événements impliquant de la violence. Les fonctions de la police vont – elles contre leur féminité ? ». Armat (40) Le dit autrement « les tâches reliées à la police ne sont – elles pas trop dures pour une femme ? ». Enfin, « quelles tâches exercent – elles vraiment ? » s'interroge Kruckenberg (41) « Plus globalement, les stéréotypes sexuels des deux groupes peuvent – ils créer des problèmes dans le fonctionnement quotidien de la police ? » se questionne Heffner (42) et Alrecht , Stren (43) répondent « les femmes comme le démontrent les recherches , doivent lutter sur plusieurs fronts pour assumer toutes les fonctions de la police, et pour combattre toutes les formes de sexisme à leur égard ».

C'est ce que nous verrons dans l'enquête empirique à travers l'apport des femmes dans la police, leurs aptitudes, leurs caractéristiques, leur performance physique et morale, les attitudes des collègues à l'égard de cette performance, la discrimination dont elles font l'objet.

Pour cela nous avons essayé de voir l'image projetée de la policière par elle-même, par l'homme policier, par la société. Mais avant, présentons notre population d'étude.

## **3-la population d'étude**

Notre étude s'est appuyée sur trois échantillons pris au hasard : un échantillon concerne les femmes policières, un deuxième concerne les hommes policiers et un troisième est consacré aux membres de la société. Ce choix a été fait en fonction des exigences de notre étude et de la nature de nos objectifs.

Il est vrai cependant que nous avons rencontré des difficultés pour mener à bien notre enquête vu la relation de notre travail à la sûreté nationale. Celle-ci est l'une des

institutions de l'Etat qui doit s'assurer la discrétion et la protection, d'où la sensibilité de l'étude.

Nous avons donc travaillé avec le nombre de personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions. C'est alors que nous avons passé notre questionnaire aux

- Femmes policières : dont la composition est de 20 femmes de différents âges. En fait, nous avons relevé que 70% sont jeunes et ont de 20 à 35 ans et 30% sont d'âge moyen et ont de 35 à 50 ans. Nous avons également relevé que la plupart sont célibataires et représentent 65% et le reste des femmes c'est-à-dire 20% sont mariées.

Toute la population interrogée a un niveau d'étude moyen ou plus. Ainsi 30% sont du moyen et 45% sont du secondaire et occupent des postes d'assistantes à la sûreté nationale ou assistantes d'enquêteurs policiers. Quant aux 25% restantes, elles sont d'un niveau universitaire et sont officiers ou officiers supérieurs.

Quand à la distribution de l'échantillon selon la spécialité il faut dire que la plupart, c'est-à-dire 60% sont concentrées dans le service de la sûreté publique. 30% sont dans les informations générales et 10% seulement travaillent dans le service de la police judiciaire.

En ce qui concerne la distribution selon les années d'expériences, la moitié de la population étudiée c'est-à-dire 50 % ont une expérience de moins de 05 ans. Ce qui va de pair avec ce que nous avons relevé au départ quand à l'âge. 40% ont une expérience de 05 à 10 ans et 10 % seulement ont de 10 à 15 ans. Nous nous sommes limités à un nombre réduit de femmes interrogées car nous avons rencontré un blocage au niveau du service de la sûreté de Wilaya et ceci malgré nos différentes tentatives et notre soumission aux différentes conditions imposées telle que la suppression de certaines questions. Après un long périple, la réponse a été une autre condition, celle de changer de sujet. Ce qui nous a conduits à conclure que depuis le départ la vraie excuse du refus n'était pas la sécurité mais plutôt le sujet en lui-même qui porte sur la femme. Cela prouve une fois de plus que celui-ci constitue toujours une source de peur pour l'homme car ce dernier se rend compte que l'investissement de l'espace public par la femme est par conséquent, une prise de pouvoir et consciemment ou inconsciemment cela constitue un danger pour lui surtout dans le Corps de la police où il était le seul maître. La police est le domaine où la constitution physique joue un rôle, où le sang froid est exigé, où le sentimentalisme n'a pas de place. Or, la femme est considérée comme l'être faible qui cède à la panique et aux sentiments. C'est alors que l'on voit la femme occuper des fonctions subalternes ou administratives ou de régulation de la circulation. Rares sont celles qui accèdent à des postes importants qui nécessite des prises de décisions importantes. Il en ressort que les rapports demeurent des rapports de force et la route vers l'égalité et la démocratie est encore longue et dure.

- Hommes policiers : l'échantillon se compose de 20 personnes choisies au hasard et déterminé par l'acceptation ou le refus de répondre au questionnaire.

Ici, aussi, la plupart des personnes interrogées sont jeunes et ont entre 20 et 35 ans et représentent 60% de l'échantillon, de même 25 % représentent les personnes un peu moins jeunes et sont âgés entre 35 et 50 ans et 15% seulement représentent les policiers âgés de plus de 50 ans.

Comme pour les femmes, les hommes ont un niveau d'instruction supérieur au moyen, puisque seulement 10% ont le niveau du moyen, 60% sont du secondaire et 30% sont d'un niveau universitaire. Leur distribution selon leur niveau est de : 50% des membres de l'échantillon travaillent au service de la sécurité publique, 30% sont au service des informations générales et 20% seulement sont à la police judiciaire.

De même, comme la plupart des policiers sont jeunes, leur expérience est relativement limitée puisque 30% ont moins de 5 ans d'expérience, 35% ont entre 5 et 10 ans, 25% ont entre 10 et 15 ans et seulement 10% ont plus de 15 ans, mais cela paraît conséquent par rapport aux femmes où il n'y a pas parmi elles qui ont plus de 10 ans d'expérience et cela revient bien entendu au fait que l'intégration des femmes dans le corps de la police est venue bien plus tard que celle de l'homme.

- Des membres de la société : ils ont été pris au hasard et sont au nombre de 20. 60% des enquêtés sont âgés entre 15 et 25 ans, 15% entre 25 et 35 ans, 20% entre 35 et 45 ans et 5% seulement entre 55 et 65 ans. Nous constatons que la population interrogée est surtout jeune.

Les femmes aussi bien que les hommes ont été représentés respectivement par 55% et 48% dans l'enquête.

En ce qui concerne le niveau d'étude, la plupart des enquêtés 85%, ont un niveau supérieur. Le reste est de 5% du niveau primaire et 5% du secondaire.

Nous avons un pourcentage élevé parmi les enquêtés d'un niveau supérieur parce que les gens, de peur d'avoir affaire à la police secrète, refusent de répondre aux questions malgré l'explication de notre objectif purement scientifique. Les universitaires ont été plus aptes à nous répondre.

Parmi les enquêtés, nous avons 60% d'étudiants, 25% de travailleurs et 15% de fonctionnaires.

L'enquête a été menée à Constantine, pôle culturel dont les traditions sont préservées. C'est pourquoi le choix s'est porté sur elle. Mais aussi, parce qu'elle est un centre urbain important. De même, parce que l'accès au terrain de recherche est facilité.

Par ailleurs, nous avons mené une enquête semi directive où nous avons allié des questions ouvertes aux des questions fermées, sans oublier bien sûr de privilégier l'observation.

#### **IV-la projection de la policière par elle-même**

##### **1-Les raisons du choix de travailler de la policière**

A partir de la question qui concerne les raisons qui ont poussé la femme policière au travail, il en ressort que 60% d'entre elles ont été poussé à travailler parce qu'elles vivaient des conditions matérielles difficiles. La cherté de la vie et le revenu familial limité l'ont poussé à chercher son gagne pain, en particulier, dans le corps de la police qui offre du travail qui correspond à son profil. Ainsi nous diront-elles « les raisons qui ont poussé un grand nombre de policières à chercher du travail, ce sont les conditions de vie difficiles, car le revenu familial est insuffisant » et c'est le cas de 60% de femmes

interrogées. Quand à 25% parmi elles, c'est le fait d'avoir arrêté leurs études et leur refus de rester à la maison ou d'être dépendantes économiquement de la famille. Elles veulent se construire par le travail même si c'est aux dépens de leurs études et leur choix s'est porté sur leur désir de rejoindre les rangs de la police. En fait, elles ont arrêté presque à la fin de leurs études supérieures. D'après elles, les diplômes ne sont pas suffisants et il vaut mieux s'assurer d'un poste de travail et d'une source de revenus, avant toute chose, car le chômage sévit partout.

En essayant de savoir qui les a poussé au travail dans la police, 10% répondent que la décision a été prise en accord avec le mari et même que ce dernier a joué de ses relations pour l'incorporation. Le mari prend conscience de l'importance du travail de la femme d'autant plus qu'un seul salaire ne lui permet pas de satisfaire un niveau de vie qu'il ambitionne. D'après ces enquêtées, leurs maris sont ouverts et sont pour le travail de la femme. Grâce à ce dernier ils peuvent s'entraider et se compléter dans une relation de couple. Quand à la majorité des enquêtées, à savoir 60% ont répondu avoir pris la décision avec la bénédiction de leurs pères et sans aucune entrave. Bien au contraire, lors de nos multiples visites au service de sécurité, nous avons remarqué que beaucoup de stagiaires, d'inscrites et de prétendantes à l'inscription sont accompagnées de leurs pères qui essayent sans cesse de jouer de leurs connaissances pour des interventions en faveur de leurs filles. Quand aux 30% restantes, elles ont pris la décision par elles mêmes.

Ce qui nous mène à dire que la fonction de policière est une fonction comme n'importe quelle autre. Bien qu'il demeure des réticences comme par exemple les 33,34% parmi celles qui ont fait le choix d'être policières, ont essuyé un refus de leurs familles mais sont passées outre.

Selon ces enquêtées, les raisons du refus évoquées par les maris sont : la nature du travail qui fait que les femmes sont en constante compagnie d'hommes, le travail à des heures tardives, leur incapacité à allier le travail de l'extérieur et leur rôle de maîtresse de maison.

Avec le temps, elles sont arrivées à les convaincre de l'importance de leur travail et du besoin d'un second salaire. L'élément matériel a pris le dessus et est devenu très déterminant.

## **2-Le choix d'être policière**

Le choix d'être policière est un choix personnel. 45% des enquêtées déclarent que c'est un désir qui dure depuis l'enfance. Par ailleurs disent-elles, avec le temps les conditions ont changé et la société commence à se libéraliser.

Quand à 40% des interviewées déclarent que leur intégration dans le corps policier est dû au manque de postes dans d'autres domaines.

Mais, ce que nous avons remarqué et qui est certain, c'est le défi lancé par ces policières à la société : défier ceux qui ne voient en la femme que le travail domestique et la mise au monde d'enfants ; ceux qui ne voient en la femme qu'un être faible qui raisonne avec son cœur et non avec sa raison. Ainsi, une enquêtée déclare « nous ne défions pas les hommes, nous sommes égaux.

Quand aux relations qu'entretiennent les policières avec les membres de leurs familles, elles sont bonnes en général, mais cela ne les empêche pas d'avoir des problèmes constants avouent-elles (75% avec les pères, 75% avec les maris), en particulier en ce qui concerne le travail à des heures tardives à 60%, mais aussi des problèmes temporaires à 20%. Les 20% restantes ne connaissent pas du tout de difficultés.

Il faut dire aussi que 90% des femmes interrogées sont arrivées à allier travail à la police et travail à la maison. Mais il faut rappeler que 65% parmi elles sont célibataires et ont donc moins de responsabilités.

Par contre les 10% restantes ont plus de difficultés à allier travail et responsabilités familiales mais elles sont quand même aidées par leurs maris. Bien que la société ne conçoit pas ceci, car l'homme qui le fait, manque de virilité et se fait guider par sa femme, alors que la responsabilité du foyer lui incombe à elle seule.

### **3-La relation de la policière avec ses collègues hommes**

La majorité des femmes interrogées à savoir 85% ont rencontré des problèmes pour être recrutées et cela, on l'a déjà annoncé, est dû au système des « connaissances ».

Les relations entre les femmes et les hommes policiers paraissent très bonnes à 70% ou bonnes à 15% et passables à seulement 15%.

En ce qui concerne la relation de la femme responsable avec ceux qui sont sous sa responsabilité, elle est très bonne 30% ou bonne 40% et acceptable 30%. Certaines de ces femmes expliquent ceci par le fait qu'elles rencontrent parfois des problèmes avec certains hommes qui n'acceptent pas de recevoir des ordres d'une femme. Cependant, les décisions prises sont appliquées à la lettre, car un ordre est un ordre et la discussion vient après. 70% d'entre elles disent que leurs ordres sont acceptés et 30% que leurs ordres sont discutés.

### **4-La relation de la policière avec les membres de la société**

60% d'entre les femmes policières interrogées déclarent avoir de bonnes relations avec les gens ou très bonnes à 15% et 15% disent qu'elles sont mauvaises.

60% également, sont celles qui ont rarement été embêtées et 30% ne l'ont jamais été. La majorité de ces dernières travaille à des postes supérieurs et à l'intérieur du centre de sûreté. Quand aux 10% qui ont eu des soucis, sont des policières qui ont des postes subalternes et travaillent dans la rue.

A la question de savoir qui agresse le plus ? 65% ont répondu que ce sont les hommes et 35% ce sont les femmes. L'agression est sous forme d'injures 50%, de menaces 35% et même d'agression corporelle 15%. Les agresseurs sont surtout des automobilistes en infraction et s'insurgent surtout contre l'idée que ce soit une femme qui leur signalent leur faute et que la décision soit entre ses mains. Dans le cas où ce serait un homme policier, il n'y aurait pas eu de réaction violente. Car dans la mentalité même de nos concitoyens, la femme ne peut représenter le pouvoir et les lois doivent s'appliquer sur la femme et non par la femme.

Il faut dire que 65% des policières interrogées sont satisfaites de leur travail au sein de la police et 35% ne le sont pas car à leur avis, c'est un travail fatiguant, ce sont aussi des rapports difficiles avec leurs responsables et les membres de la société. Mais l'insatisfaction vient également des postes qu'elles occupent car elles ambitionnent de décrocher de plus hauts postes.

## **V- L'évaluation de La performance des femmes policières par la société et les images qui l'accompagnent**

### **1-L'évaluation par les policiers**

Comme ils ont une expérience non négligeable, ils occupent des postes de commissaires, d'officiers de police, d'inspecteurs, etc. Ils ont accédé à leurs postes par le biais de concours professionnels ou par système de promotion dû à l'ancienneté prévue par la loi de la police. 50% parmi ces policiers sont concentrés au service de la sécurité publique, 30% sont au service des renseignements et 20% sont à la police judiciaire.

75% parmi ces hommes policiers ont des relations très bonnes, ainsi que 15% avec leurs collègues hommes et seulement 10% ont des relations acceptables. Quand aux relations avec leurs collègues femmes, elles sont à 60% très bonnes, 20% bonnes et 20% acceptables.

Les relations des hommes policiers avec les femmes policières sont moins bonnes qu'avec les hommes entre eux et cela se confirme par les résultats suivants : les hommes préfèrent à 35% de mener une mission avec un homme et ceci parce que la plupart des femmes refusent les missions qui ont lieu à une distance éloignée de leur domicile ou aussi pour des raisons familiales, 25% préfèrent avec une femme car celle-ci égalise l'homme sur le plan de l'accomplissement de la tâche, d'une part et d'autre part, la femme est beaucoup plus coopérative et compréhensive et de par sa nature, se distingue par la souplesse de ses comportements. Enfin, 40% ne font pas de différence car les lois et l'éthique de la police ne font pas de différence de sexe, affirment-ils.

D'ailleurs, la majorité des hommes interrogés disent apprécier l'accomplissement des tâches des femmes policières. Ils pensent à 60% qu'il est très bon et à 20% qu'il est bon. 15% seulement pensent qu'il est acceptable. En fait, on signale que cette appréciation ne peut pas être faite à sa juste valeur car l'un de nos enquêtés nous a avoué que l'individu appartenant au corps de la police doit dire ce qui doit être dit et doit garder pour lui ce qu'il pense vraiment et s'il doit s'exprimer c'est par un bulletin de vote (pour cela « appréciation acceptable » a été préférée à « mauvaise appréciation »).

Ce qui est d'ailleurs prouvé par les réponses faites par les policiers à la question de savoir si la présence de la femme est égale à la présence de l'homme dans le corps policier, 75% des hommes interrogés répondent qu'elle n'est pas toujours égale parce que les femmes refusent d'assurer certaines missions pour des raisons familiales, d'éloignement, de durée de la mission, des heures tardives de travail. Si les femmes veulent l'égalité, disent-ils, il faut qu'elles se soumettent à toutes les conditions et qu'elles accomplissent toutes les tâches que font les hommes. Les hommes ne doivent accepter aucune exception, ou c'est l'égalité entière ou c'est l'inégalité.

Pour 5% d'entre eux, il est impossible pour la femme d'assurer les mêmes tâches que celles des hommes policiers car leurs tâches exigent certaines caractéristiques : être fermes, accepter le danger, assumer la responsabilité, avoir le sang froid...ce sont surtout des traits que l'on retrouve plutôt chez l'homme. (Nous rappelons ici, que la femme suit la même formation physique intensive que l'homme). D'ailleurs tous les interrogés sans exception ont répondu qu'il existe d'autres tâches qui correspondent mieux à la femme et ils déclarent que c'est dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de l'administration. Quand au pourquoi de ce choix, ils répondent que cela correspond mieux à la féminité de la femme et plus particulièrement par rapport au corps et eu égard à son respect et à sa sécurité.

Parmi ces enquêtés, 15% ont des membres femmes de leur famille qui travaillent dans la police, mais il faut préciser qu' s'agit de cousines éloignées. Bien qu'ils acceptent à 65% qu'un membre de la famille proche soit une femme policière. 5% acceptent que ce soit leur femme, 25%, leur fille, 35% leur sœur, soient une femme policière, si cela est leur choix. La réticence est plus grande pour l'épouse car expliquent-ils, le travail de la police est un travail difficile qui prend beaucoup de temps, en particulier le retour à la maison à des heures tardives de la nuit et tous souhaitent donc que leur femme reste beaucoup plus à la maison. Par contre, 35% des enquêtés refusent totalement l'idée qu'un membre femme de leur famille travaille dans la police car déclarent-ils le travail policier est dangereux et demande une force physique et morale que ne possède pas la femme, en particulier lorsqu'il s'agit de criminels et de hors la loi.

Ce qu'il y a lieu à dire c'est que la femme doit mener une lutte sur plusieurs fronts, celui des criminels et celui des attitudes négatives et des stéréotypes véhiculés sur la femme en général et sur la policière en particulier.

## **2- L'évaluation par les membres de la société**

Tous ont affirmé que le rôle de la police est d'assurer la sécurité et qu'il faut y recourir en cas de besoin. Cependant 65% le pensent vraiment, par contre 35% déclarent résoudre leur problème par eux même en cas de victimisation.

Ils sont 80% à être disposés à aider la police car cela est nécessaire pour préserver l'organisation et le respect de la loi. Quand aux 20 % restants, ils pensent que la police n'applique la loi que par rapport aux pauvres. Mais tout de même 90% des enquêtés déclarent respecter les hommes de la police et 10% seulement répondent par la négative. Il en est presque de même en ce qui concerne la femme policière 80% contre 20% car il n'y a pas de différences entre les hommes ou les femmes policiers mais aussi, par rapport à la tenue qu'elle porte et à la fonction qu'elle occupe.

Par rapport aux comportements des hommes et des femmes policiers avec les enquêtés, ces derniers pensent que les hommes sont permissibles à 25% et les femmes à 15% ; les hommes sont durs à 25% et les femmes à 30% ; les hommes sont justes à 50% et les femmes à 55% ce qui nous amène à dire que les femmes sont plus dures mais plus justes. Ce qui est confirmé par les pourcentages suivants :

70% des enquêtés préfèrent avoir affaire aux hommes et 30% aux femmes. Ce sont surtout les femmes qui penchent pour les femmes policières car disent –elles, elles se sentent mieux avec elles et plus en sécurité.

Effectivement 65 % des enquêtés pensent que la présence des femmes dans le corps policier est nécessaire surtout dans les endroits tels que les aéroports où on doit procéder à la fouille des femmes ou dans des prisons destinées à ces dernières. De même, lorsqu' il s'agit d'affaires où la femme en est un élément. Celle-ci se sent plus tranquille en ayant affaire à une autre femme comme elle, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes familiaux ou personnels.

Mais cela ne les empêche pas de dire que la fonction de policier correspond mieux à l'homme qu'à la femme 95% contre 5%. Car le métier de policier est un métier dangereux qui exige de la force et de la responsabilité, ce qui loin d'être le cas de la femme.

Ce qui est confirmé une fois de plus par les réponses faites à la question de savoir s'ils accepteraient qu'un membre féminin proche de leur famille travaille dans la police. 60% refusent cela, 25% acceptent pour la sœur et 15% pour la fille, à condition que ce soit elle qui le veuille. Mais c'est un refus catégorique s'il s'agit de l'épouse car le travail de la police pour la femme est d'un niveau très bas en ce qui concerne le respect.

D'après les enquêtés le travail de femme policière est très dur et nécessite une force physique et morale plus grande que celle de l'homme, étant donné qu'elle a affaire aux criminels. Or, elle est de nature faible et ne peut faire face aux embêtements, au harcèlement, aux injures, à la violence par les coups.

Quand au travail qui sied le plus à la femme, toutes les réponses ont été la santé, l'enseignement, l'administration. De même, les raisons évoquées ont été identiques à celles des hommes policiers c'est-à-dire la nature faible de la femme et le manque de respect.

Nous concluons cette évaluation du public avec cette réflexion faite par un enquêté « aucun groupe humain conduit par une femme n'a réussi. Mais notre nation a-t-elle réussi alors que tous nos dirigeants sont des hommes ?

### **Conclusion**

L'arrivée des femmes dans la police a certainement apporté des changements dans les attitudes et dans les mentalités des policiers et du public.

Les femmes sont déterminées plus que jamais à avoir leur place dans la police et à gravir les échelons les plus élevés dans les grades de la police. La recherche a montré que dans l'action, les femmes étaient aussi compétentes que l'homme et il en est de même dans des positions d'autorité. Il est vrai qu'elles sont plus faibles physiquement et plus émotives mais leur force vient de leur différence avec les hommes. Elle vient du fait qu'elles sont femmes.

A partir de l'observation et des résultats de l'enquête, il s'en dégage que même si les femmes policières ont les mêmes motivations que les hommes policiers, leur

présence dans l'espace public est négociée au quotidien. Malgré, les mutations sociales dans lesquelles elles s'inscrivent et leur entrée massive dans le monde du travail, malgré aussi leurs revendications d'une égalité de condition, la séparation des espaces qui résulte d'une différenciation des rôles sociaux entre hommes et femmes persiste encore, même si beaucoup ont réussi à s'imposer comme des professionnelles tout en respectant leur féminité.

Il s'avère que les frontières bougent quand même, que les femmes progressent dans leurs positions même si des ruses sont utilisées pour différencier les sexes et les espaces afin de préserver les positions de pouvoir masculin, que les modèles d'images et de perceptions dans lesquelles on veut cantonner la femme se redessinent.

Le problème qui reste posé est le suivant : être une femme dans la police c'est adhérer aux normes de cette police et faire carrière et ne pas considérer son travail comme un emploi lui assurant un revenu. Quelles attitudes faut-il adopter alors, quels moyens faut-il utiliser, quelle politique faut-il appliquer pour que la femme policière adhère. Par la même, voir quelles mesures prendre pour que cet espace ne soit pas un espace où l'on vit avec l'autre mais un espace où on vit ensemble, où on partage, par conséquent, où on favorise d'autres modèles, d'autres rôles aux femmes que ceux traditionnellement reconnus.

### **Références bibliographiques**

- 1- Jemma-Gouzon. D. « l'Algérie à la croisée des temps » Edition Errance (1989).p.11.
- 2- La femme ne sort pas sans l'autorisation de son mari, maître de la maison (moul eddar). Dans la religion musulmane, il est dit que la femme qui sort sans l'autorisation de son mari, les anges la maudissent jusqu'à ce qu'elle revienne chez elle.
- 3- Bourquia. R. « et al », « culture femmes et familles » in « femmes, culture et société au Maghreb » volume I, Afrique Orient, 2eme édition 2000.p.19.
- 4- En référence à certains versets du coran où il est recommandé à la femme de ne pas élever la voix, de ne pas faire de bruit en marchant et d'abaisser le regard.
- 5- le jour d'Algérie du 08/03/2010.  
<http://www.le jour d'Algerie.com/editions/08032010/rubriques/evenement.htm>.
- 6- Flici. N. « déploiement des policiers lors des marches. Les explications du général Hamel », le quotidien l'expression du 08/03/2011. p.24.
- 7- Idem.
- 8- Petit Larousse, « langue française »1990.
- 9- Sellak. B. »transformations conjoncturelles ou affirmation de statut : le célibat des femmes universitaires en Algérie », in « femmes dans la cité », institut Maghreb Europe 2002.p.46.
- 10- Idem.p.46.
- 11-Idem, p.47.
- 12-Idem, p.49.

- 13- Rollinde. M. « la présence des femmes dans l'espace public au Maghreb : Un enjeu politique et social », in « femmes dans la cité », institut Maghreb Europe 2002. p.53
- 14- Idem, p.55.
- 15-Idem, p.59.
- 16-khoudja.S. « essai d'élaboration d'une problématique pour l'étude des mouvements des femmes en Algérie », in femmes dans la cité », institut Maghreb Europe, p.65.
- 17- Mernissi. F. « déviance de l'homme par rapport au rôle masculin traditionnel : le problème du chômage », in congrès de sociologie, tome 1, Alger 1976, p.752
- 18- Benzakour-Chami. A. « femmes et institutions », annuaire de l'Afrique du nord, tome xxxv, CNRS éditions, 1996 p.117.
- 19-Idem, p.178.
- 20-Petit Larousse, op. cit..
- 21- Grawitz. M. « lexique des sciences sociales », 7 ème édition, Dalloz, pp.157-158
- 22- Madani. M. « l'habiter : contrainte ou liberté ? », Insaniyat n°22 1997, pp.105-130.
- 23- Grafimeyer. Y. « sociologie urbaine », Nathan 1995, p.24
- 24- Schultheis. F. « et al », « sphère privée, sphère publique », in Ephesia, éd la découverte, col recherche, Paris 1995, p.157
- 25- Idem, p.192.
- 26-Idem, p.164.
- 27-Idem, p.166.
- 28- Weil. S. « l'espace public, approche juridique, historique, sociale, culturelle », mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.  
<http://www.voierie.pour.tous.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8-l-espace-public-approche-juri-windows> Internet Explorer.
- 29- Synthèse, « espace public, espace privé : où se situe le seuil aujourd'hui ? ». [www.glmn.fr/files/espace-public-espace-prive-ou-se-situe-le-seuil-aujourd-hui-2007.pdf-windows](http://www.glmn.fr/files/espace-public-espace-prive-ou-se-situe-le-seuil-aujourd-hui-2007.pdf-windows) Internet Explorer.
- 30- Coutras. J. « crise urbaine et espaces sexués », Armand colin/Masson, Paris 1996, p.100 .
- 31- Idem, p.101
- 32- Idem, p.143-144.
- 33- D.G.S.N., « revue de la police », entreprise nationale de la communication, Alger 2000, n° spécial.
- 34- D.G.S.N., « revue de la police », entreprise nationale de la communication, Alger 2007, n° 83, p.6-7.
- 35- Site d'informations et d'actualité sur l'Algérie, « des policières pour des missions d'infiltration ».
- 6 novembre 2009 à 22 :48. <http://www.algerie360.com/algerie/des-policiers-pour-des-missions-d%E2%80%99infiltration/>.

36- Site d'informations et d'actualité sur l'Algérie « sûreté nationale 1400 femmes policières en Algérie », 4 mars 2010 à 23 :10 <http://www.algerie360.com/algerie/surete-nationale-1400-femmes-policieres-en-Algerie/>.

37- Brahimi. L. « être femme policière en Algérie. Au nom de la loi », l'expression du 8 mars, p.12.

38- Le jour d'Algérie, « événements » du 08/03/2010 Windows Explorer Internet <http://www.lejourdalgerie.com/editions/08032010/rubriques/evenement.htm>.

39-Lebeuf. M.E. « trois décennies de femmes dans la police, une bibliographie commentée », collège canadien de police, 1996, p.6.

40- Idem.

41- Idem.

42- Idem.

43- Idem.